

Motion pour la défense de l'école de la République

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 31*

LE 7 AVRIL DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 30 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel (jusqu'à la question n°7), Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n°1 à n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. PAJOT Mickaël, M. VERGER Daniel à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire à M. Thierry LEVASSEUR, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BREBION Bernard, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, donne lecture au Conseil Municipal du projet de motion présenté par les groupes de la majorité municipale : *« la décision du Gouvernement validée par le Parlement dans le cadre de la Loi de Finances de supprimer 16 000 postes dans l'Education Nationale a des conséquences graves sur la qualité de l'enseignement pour nos enfants sur notre territoire, comme sur le reste de la France.*

D'ores et déjà, la prise de connaissance des moyens alloués au second degré se traduit :

- dans les collèges par la disparition de certains cours et options, la suppression du travail en groupes et du soutien sur temps scolaires, la fin des itinéraires de découverte, des classes surchargées dans beaucoup d'établissements, une moindre prise en charge des élèves en difficulté ou handicapés, des menaces sur les postes de CPE (conseillers principaux d'éducation).

- Dans les lycées par la fragilisation des établissements avec la suppression massive d'emplois au moment où s'appliquent des réformes mal préparées, notamment dans la voie technologique, la suppression de 17 formations dans les lycées techniques, technologiques et professionnels, du CAP au BTS.

Concernant le premier degré, prétextant du calendrier électoral, l'Inspection Académique sur injonction de sa tutelle a retardé la concertation préalable à l'élaboration de la carte scolaire pour l'année 2011.

Considérant les éléments portés à notre connaissance lors de l'Instance Locale de Concertation sur l'Ecole du 28 mars ;

Considérant la liste des écoles faisant l'objet de menaces de suppressions : Ecoles Maternelles Sonia Delaunay et Langevin, Ecoles élémentaires Delaunay, Langevin, Paul Bert, Jules Ferry, Michelet, Jacques Prévert et De Broglie ;

Considérant que ces mesures sont la négation des réalités et des besoins économiques et sociaux des territoires concernés ;

Considérant que ces mesures portent un nouveau coup à l'école maternelle et notamment à la scolarisation nécessaire des enfants dès 2 ans. Certaines classes de maternelle de Dieppe vont compter 30 enfants et plus parce qu'aucune classe ne sera ouverte cette année ;

Considérant que les réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficulté (RASED) ne bénéficient pas de moyens supplémentaires alors qu'ils sont déjà très largement amputés. Il faut que les difficultés d'apprentissage des enfants soient réellement prises en considération ;

Considérant que la spécificité des ZEP (zone d'éducation prioritaire) n'est pas prise en compte ;

Considérant que l'ensemble des projets éducatifs portés par les enseignants risque d'être remis en cause par l'application abrupte et inhumaine d'une règle à calcul basée sur les seuils ;

Considérant que dans le même temps, l'USEP (union sportive de l'enseignement), outil indispensable pour favoriser l'intégration des enfants par le sport scolaire, fait l'objet d'un retrait de moyens ;

Considérant que les efforts de la Ville en matière de renouvellement urbain, de contrat urbain de cohésion sociale, de Plan Local de Réussite Educative et des conditions d'accueil dans les écoles sont contredites par cette prévision de carte scolaire ;

Considérant les livraisons de logements de l'année et à venir : Villa des Ivoires (26 logements), Villa Margot (30 logements), 2^e tranche de Boudier (30 logements), 3^e tranche de Boudier (25 logements), Val d'Arquet.....

Considérant qu'aucun moyen pour des enseignants remplaçants n'est prévu dans cette carte scolaire ;

Considérant que l'ensemble de ces mesures sont de nature à aggraver les conditions d'enseignement mais surtout de réussite de tous les élèves.

Le Conseil Municipal :

- demande l'abandon de projets de fermetures des classes envisagées ;

- demande l'établissement d'un véritable dialogue prenant en compte les arguments de la communauté éducative et des élus ;

- demande l'engagement d'un collectif budgétaire à l'échelle nationale pour allouer des moyens supplémentaires au service public de l'Education Nationale ;

- réaffirme son soutien plein et entier à la mobilisation de la communauté éducative pour défendre nos écoles et l'avenir de nos enfants. »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE cette motion, par :**

☞ **31 voix « pour » (groupe des élus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A Venir, groupe des élus Verts, « M. Jean-Claude CHAUVIERE » - Conseiller indépendant),**

☞ **Le groupe « Dieppe Ensemble » et le groupe « Centriste », ne participent pas au vote.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--